

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2022/92

### Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 26

Suppléants votants : 0

Procurations : 05

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un novembre à dix-huit heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Salle des Fêtes de Pageas, sous la présidence de M.DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 16 novembre 2022

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel, RICHIGNAC Guillaume (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain; Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine; MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mmes LACORRE Valérie (Procuration de M.CARPE Jean-Christophe), LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céliné (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), MM.DARGENTOLLE Georges (Procuration de Mme HILAIRE GENIN Karine), CUILLERDIER Simon (Procuration de M.DELOMENIE Bernard), Mme VALLADE Sylvie et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : Mmes LACORRE Valérie et LANTERNAT Floriane

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BONNAT Christian, CHAMINADE Gérard, CARPE Jean-Christophe, MARCELLAUD Didier, Mme HILAIRE GENIN Karine et M.DELOMENIE Bernard.

SECRÉTAIRE : Mme MAYOUSSE Martine

~~Objet : Budget Principal Exercice 2022~~ Réseau de lecture publique - Exercice 2011 : effacements de dettes

### Exposé :

Le Président informe l'assemblée que certaines poursuites contentieuses exercées contre un redevable concernant des remboursements de prêts non restitués dans le cadre du Réseau de Lecture Publique de l'exercice 2021 n'ont pas permis le recouvrement des créances concernées.

Suite à une décision de la commission de surendettement des particuliers de la Banque de France de Limoges, une ordonnance a été rendue, entraînant l'effacement des dettes correspondantes.

Le montant total des effacements de dettes s'élève donc à la somme de 111,55 €.

### Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le montant des dettes éteintes mentionné dans l'état précité,
- d'autoriser le Président à signer ce dernier et à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 22 novembre 2022.

Le Président

Emmanuel DEXET  
087-200070506-2022-21-2022-92-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2022  
Date de réception préfecture : 28/11/2022

